

Enfants concernés :

Scolaire :

- ✓ Enfants nés en 2023 (3 ans) entrant en Petite Section (PS)
- ✓ Enfants entrant en Cours Préparatoire (CP) à l'école du Cormier uniquement
- ✓ Nouveaux arrivants sur la commune



Périscolaire :

- ✓ Tous les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du matin, du midi avec repas et/ou du soir.



Pour les enfants déjà inscrits à l'école et ne nécessitant pas d'inscription scolaire, une communication vous sera envoyée par mail avec la procédure d'inscription périscolaire.

Période d'inscriptions :

Du **lundi 9 mars** au **9 mai 2026**.

Comment s'inscrire :

Les **dossiers de demande d'inscription scolaire et périscolaire** ou de **demande de dérogation scolaire pour un enfant habitant hors commune** sont à retirer en Mairie ou téléchargeables sur le site internet <https://www.lisledespagnac.fr>

Les **dossiers scolaires complets** peuvent être retournés :

- Par voie postale à Mairie de L'Isle d'Espagnac - Service Éducation, 1 Place François Mitterrand BP 615 16340 L'Isle d'Espagnac.
- Directement à l'accueil de la Mairie (Horaires d'ouverture : 9h-12h30/13h30-17h)
- Dans l'une des boîtes aux lettres devant la Mairie

Les **dossiers périscolaires complets** numériques doivent être retournés :

- par mail education@mairie-lisledespagnac.fr en mettant en copie l'accueil périscolaire de votre enfant : perisco.merigots@mairie-lisledespagnac.fr ou perisco.cormier@mairie-lisledespagnac.fr

Les **dossiers périscolaires complets** au format papier doivent être retournés :

- Directement à l'accueil périscolaire de l'école de votre enfant. Un justificatif de dépôt vous sera donné.

Tout dossier non complet sera refusé

Étape 1 : Inscription scolaire en Mairie

Le dossier de **demande d'inscription scolaire** sera traité dans les meilleurs délais. Les **demandes de dérogations** sont, quant à elles, **examinées en Commission**.

Un **certificat d'inscription scolaire** vous sera ensuite remis **par la Mairie** pour procéder à **l'admission définitive** auprès de l'école d'affectation.

Étape 2 : Admission à l'école

Prendre **rendez-vous avec la direction de l'école** pour l'admission de l'enfant avec le **certificat d'inscription scolaire** délivré par la Mairie, le livret de famille, le carnet de santé et le cas échéant, le **certificat de radiation**.